

## EN BREF

La réserve parlementaire, ou « dotation d'action parlementaire », est une enveloppe pouvant aller jusqu'à 520.000 euros accordée à chaque parlementaire de l'Assemblée nationale comme du Sénat tous les ans. Créée pour récompenser les plus assidus en leur donnant la possibilité de distribuer de l'argent aux collectivités et aux associations de leur choix, elle est totalement archaïque aujourd'hui. Le rôle du parlementaire - voter la loi et contrôler l'action du gouvernement - n'est pas de distribuer de l'argent public de manière discrétionnaire et dans l'opacité la plus complète. Alors que des progrès ont été réalisés en matière de transparence depuis 2013, et que certains élus ont même rendu public les critères d'attribution de ces « subventions », il reste encore du chemin à parcourir pour mettre fin à cette survivance d'une époque marquée par le clientélisme et le cumul des mandats.



## DES PROGRES EN MATIERE DE TRANSPARENCE DEPUIS 2013

Depuis 2013, des progrès notables ont été réalisés: l'Assemblée nationale et le Sénat publient en Open Data la liste des subventions attribuées chaque année et le système a été rendu plus équitable entre les parlementaires. Alors qu'avant, quelques parlementaires aux fonctions stratégiques bénéficiaient de la plupart de ces fonds (10 millions d'euros pour le Président du Sénat) et que la majorité disposait de sommes très supérieures à l'opposition, chaque groupe politique se voit distribuer la même somme à présent, à raison de 130.000 euros par député.

## METTRE FIN A UNE PRATIQUE ARCHAÏQUE, OPAQUE ET COUTEUSE

Des voix s'élèvent, au Parlement, au GRECO ou encore à la Cour des Comptes, pour critiquer cette pratique. Attribution discrétionnaire, suspicion de clientélisme, manque de contrôle, absence de détails sur les organisations ou les actions financées<sup>1</sup>: la Cour des Comptes parle d'«**efficacité incertaine**» et de «**gestion coûteuse**»<sup>2</sup> de cette procédure de subvention qui « n'apparaît pas compatible avec l'objectif d'un bon emploi des deniers publics»<sup>3</sup>. Toutefois la suppression pure et simple de ces enveloppes - 80 millions d'euros à l'Assemblée nationale et 50 millions d'euros au Sénat - représenterait un manque à gagner important dans un monde associatif au bord de l'asphyxie. [Transparency France propose donc d'allouer ces sommes aux dispositifs d'aide de l'État \(régionaux, nationaux\) aux associations, bien mieux équipés pour identifier les besoins du tissu local et contrôler l'attribution de ces subventions.](#)

## AGIR MAINTENANT

A défaut d'une suppression immédiate, Transparency France propose :

1. Une totale transparence de la réserve parlementaire (comme ministérielle): collective sur le site de l'Assemblée nationale et du Sénat et individuelle sur les sites des parlementaires
2. D'instaurer des critères d'attribution précis et publics afin de garantir que les subventions financent des projets d'intérêt public
3. De promouvoir un mode d'attribution collégial afin de mettre fin aux suspicions de partialité ou de clientélisme (jury citoyens, commissions d'élus, tirage au sort...)

<sup>1</sup> Absence de justificatifs dans 40% des dossiers de demande de subvention examinés

<sup>2</sup> Coût de gestion qui mobiliserait 85 équivalents temps plein selon un rapport de la Cour des Comptes

<sup>3</sup> Référé publié en février 2015